

COMMUNE DE NOUZEROLLES

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZEROLLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2014.

Présents : LAURENT Jean-Pierre, Maire - AUJAY Arnaud, 1er Adjoint – PINGAUD Patrice, 2ème Adjoint- FRELOT Claudine, 3ème Adjoint – VIZIERES Olivier, DESRIEUX Fabrice, GUETRE Laurence, GUETRE Sébastien, BARBAUD Marcelle, PERICAT Emilie.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : GUETRE Sébastien.

Délibération n° 2014/04/28 – 1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – SERVICE EAU

► Section d'**exploitation** :

Dépenses : 25 239,86 €

Recettes : 21 960,63 €

Résultat de l'exercice : - 3 279,23 €

Reprise de l'excédent antérieur : 76 393,29 €

d'où un **excédent de clôture** de **73 114,06 €**

► Section d'**investissement** :

Dépenses : 19 329,62 €

Recettes : 1 324,69 €

Résultat de l'exercice : - 18 004,93 €

Reprise de l'excédent antérieur : 22 596,97 €

d'où un **excédent de clôture** de **4 592,04 €**

Restes à réaliser : 5 000,00 € en dépenses et 7 740,00 € en recettes, (excédent de financement : 2 740,00 €),

d'où un **excédent total de financement** de **7 332,04 €**.

M. Arnaud AUJAY signale que pour la première fois il y a un déficit sur l'exercice en section d'exploitation. Ce résultat négatif est lié à une baisse de la consommation en eau. Si ce déficit se renouvelle, le Conseil Municipal devra envisager une augmentation du prix de vente de l'eau.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **73 114,06 €** au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Délibération n ° 2014/04/28 – 2 : COMPTE DE GESTION 2013 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n ° 2014/04/28 – 3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – SERVICE EAU

Monsieur le Maire présente le détail des sommes prévues aux différents articles du Budget Primitif – Service EAU – de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	96 340,00 €	96 340,00 €
INVESTISSEMENT	13 649,00 €	13 649,00 €
TOTAL	109 989,00 €	109 989,00 €

Il est envisagé de continuer le changement des compteurs d'eau.

M. Arnaud AUJAY signale que le réseau est vieillissant, il date de 1971–1972. Cela laisse présager des travaux de réfection pour l'avenir. Au vu du Compte Administratif 2013, le Service Eau dispose d'une réserve financière de 77 706,10 € (résultat de clôture d'exploitation : 73 114,06 € + résultat de clôture en investissement : 4 592,04 €), cette somme pourra servir à financer d'éventuels travaux.

Délibération n° 2014/04/28 – 4 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

► En **fonctionnement**, les recettes se sont élevées à 114 010,46 € et les dépenses à 91 639,02 € dégageant un excédent de 22 371,44 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 89 101,26 €, soit **un excédent de clôture de 111 472,70 €**.

► En **investissement**, les recettes de l'exercice se sont élevées à 24 201,27 € et les dépenses à 68 726,51 €, d'où un déficit de 44 525,24 €. Avec reprise du déficit antérieur de 49 278,74 €, on obtient un résultat de clôture déficitaire de 93 803,98 €.

Compte tenu des restes à réaliser : 33 400,00 € en dépenses et 44 281,00 € en recettes, il se dégage un excédent de financement de 10 881,00 € mais après prise en charge du déficit de 93 803,98 €, **le besoin total de financement est de 82 922,98 €**.

Adopté à l'unanimité (9 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 82 922,98 € au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé et la somme de 28 549,72 € au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté.

Délibération n° 2014/04/28 – 5 : COMPTE DE GESTION 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures :

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2014/04/28 – 6 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014

Après avoir étudié l'état n° 1259, élaboré par la Direction Départementale des Finances Publiques, rappelant les bases d'imposition et les taux de référence communaux de l'année 2013 et notifiant les bases prévisionnelles pour 2014,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir pour 2014 les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 6,51 % (produit : 7 571 €)
- foncier bâti : 7,28 % (produit : 5 897 €)
- foncier non bâti : 35,35 % (produit : 5 479 €)
- CFE : / (produit : 0 €)

Le produit fiscal attendu est de 18 947 €.

Délibération n° 2014/04/28 – 7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2014

Après avoir pris connaissance du détail des sommes proposées aux différents articles du Budget Primitif PRINCIPAL 2014, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre (choix des investissements et manque de concertation), 0 abstention, adopte le dit budget qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	132 734,00 €	132 734,00 €
INVESTISSEMENT	170 854,00 €	170 854,00 €
TOTAL	303 588,00 €	303 588,00 €

- Le Maire propose l'achat de petits matériels pour l'employé communal.
- Une prévision de financement sur 2015 est évoquée pour l'agrandissement du Centre de Secours de MEASNES.
- L'important déficit en investissement entraîne une forte diminution de la réserve.
- Un prêt de 15 000 € sera réalisé pour le financement des routes.

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES OBLIGATOIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS

Monsieur le Maire fait part des courriels des 22 avril et 28 avril 2014 concernant la représentation des communes aux commissions internes obligatoires de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les représentants suivants :

- Commission locale des charges transférées :

Titulaire : AUJAY Arnaud

Suppléant : PINGAUD Patrice

- Commission Accessibilité des personnes handicapées :

Titulaire : FRELOT Claudine

Suppléante : GUETRE Laurence

- Commission mobilité

Référent Transport Scolaire Collège de Dun : GUETRE Laurence.

CANDIDATURES POUR LA REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SYNDICATS

Des places sont disponibles et donc ouvertes aux conseillers municipaux pour représenter la Communauté de Communes du Pays Dunois au SIERS et au SM Emile Goué (conservatoire départemental de musique).

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux suivants proposent leur candidature :

- SIERS

Titulaire : GUETRE Sébastien

Suppléante : PERICAT Emilie

- SM Emile Goué

Titulaire : PERICAT Emilie.

QUESTIONS DIVERSES

☐ M. AUJAY Arnaud propose une réunion entre les représentants de la Communauté de Communes du Pays Dunois et le Conseil Municipal, afin de faire connaître le rôle et le fonctionnement de la Communauté de Communes.

☐ M. le Maire appelle à une réflexion sur la proposition de noms de rues dans Le Bourg, deux voies restent encore à dénommer.

☐ Suite à la demande du Conseil Municipal (réunion du 16 avril 2014), M. JOUHANNET Jean-Michel, Menuisier, a fourni un devis avec plus de précisions concernant les fenêtres de la cuisine de la Salle Polyvalente à remplacer. Il a également établi un devis pour une

application de peinture sur ces fenêtres et sur les portes coupe-feu prévues, ce devis s'élève à 948,37 € TTC.

Après discussion, il est décidé de faire réaliser les peintures par l'employé communal.

☐ Mme PERICAT Emilie demande qui décide la programmation des réunions de la commission « communication », pour effectuer le Bulletin Municipal.

☐ M. le Maire signale qu'une randonnée pédestre, organisée par les Randonneurs du Pays Dunois, aura lieu à NOUZEROLLES le 1^{er} juin 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

Le secrétaire de séance,
Sébastien GUETRE

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT

Les membres du Conseil Municipal,